Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Novembre 1890 No. 4.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

RIEN NE MEURT

Rien ne meurt! L'étoile qui tombe
Va se lever sous d'autres cieux;
Le firmament n'a pas de tombe!
La mort n'habite pas ces lieux.

Rien ne meurt! la poussière grise
Qui vole et s'abat sur le sol,
Deviendra, demain, sous la brise,
Froment d'or ou gai tournesol.

Rien ne meurt! La feuille s'envole
Au souffle glacé de l'Hiver,
Mais, au printemps, la troupe folle
Orne encor le bois au front vert.

Rien ne meurt! Un ange sans trève
Parcourt la terre, silencieux,
Les êtres chers qu'il nous enlève
Avec lui regagnent les cieux.

Il choisit les fleurs les plus belles
Qu'il craint de voir flétrir soudain,
Et les transplante immortelles
Au sein du céleste jardin.

Les êtres bien-aimés qu'on pleure
Planent sans cesse autour de nous;
Guident nos pas, surtout à l'heure
Où, las, nous tombons à genoux.

Nous suivons tous la même route
Qui mène à l'immortalité.
Rien ne meurt!... excepté le doute
Tout revit dans l'éternité.

CHARLES ROGER.

SAINT-LIEN

I

La mère Auvrains, la Suzanne, comme on l'appelle plus communément, habite la ferme des Buisses, située à l'extrémité du village de Presselles. C'est une jolie ferme proprette et avenante, tapissée de folle vigne, toute feuillue l'été, toute blanche l'hiver, et dont le toit de briques baigné de soleil ou capuchonné de givre attire le regard par sa girouette surmontée d'un coq.

La mère Aubrains est une petite vieille dont les yeux clairs, restés fort beaux en dépit du temps, illuminent d'un éternel sourire, son visage pâlot et ridé, mais ridé à la façon d'une fleur conservée dans les feuillets d'un livre. Car elle est encore jolie et, sous ses cheveux blancs, elle a conservé son teint délicat, à peine rose, rappelant la dernière églantine frappée par le vent d'hiver.

Vêtue d'une jupe de bure ou de cotonne, selon la saison, d'un casaquin enfoncé sous la jupe et d'un tablier à bavette, elle abat quasi autant d'ouvrage que son mari, car, si de l'aube à la nuit, il s'occupe de ses champs, c'est elle qui fait la cuisine, qui prend soin de la basse-cour, qui coule sa lessive et ravaude les hardes, sans autre aide qu'une gamine de treize ans, gardée à la ferme par charité.

Ces deux bons vieux s'adorent encore et, depuis quarante ans qu'ils sont mariés, il n'est point arrivé une seule fois à la mère Suzanne de penser à un autre homme qu'à son mari, ni à Pierre Auvrains de désirer une autre femme que la sienne. Le maître d'école les compare, sans que personne y comprenne rien d'ailleurs, à Philémon et Baucis.

Maintenant, je dois avouer que, depuis quarante ans aussi, ils donnent asile à une statue de Saint-Lien.

Elle est installée dans la salle basse au-dessus de l'immense cheminée, bien en vue, dans une sorte de niche creusée exprès pour elle.

Cette statuette en plâtre peint n'a rien qui puisse charmer le regard. Le bienheureux a été grossièrement moulé, les traits de son visage sont noircis comme les poutrelles saillantes du plafond et, de ses deux bras jadis élevés vers le ciel dans une attitude d'ardente invocation, il ne reste plus que le gauche.

Il est manchot, le pauvre, et cet unique bras semble maintenant immobilisé dans un geste provocateur bien plus que suppliant.

N'importe! Tel qu'il est, la mère Auvrains ne le céderait pas pour tout ce qu'on pourrait lui offrir, et je vais vous dire pourquoi.

II

Quand elle avait dix-huit ans, Suzanne Lanerson était bien la plus ravissante créature du bon Dieu.

Les jalouses du pays chuchotaient qu'elle était rousse, mais elles mentaient, car ses cheveux fins, légers, frisottant, nimbaient son front d'une belle auréole d'or pâle.

Avec son teint éblouissant, ses yeux bleus comme un coin du ciel, sa bouche mignonne et sa taille souple, elle faisait retourner tous les gens sur son passage et semblait ne pas le remarquer.

Elle n'avait plus de mère, son père était sabotier, et elle travaillait en journée à faire des robes, des coiffes ou des ravaudages.

Elle gagnait très peu, car les ouvrières ne sont guère rétribuées dans les villages, et le père, dont les vieilles mains commençaient à trembler, ne parvenait pas non plus à mettre de côté la moindre économie..

Alors, comme on les savait pauvres, le temps passait et personne ne songeait à épouser Suzanne. Le garçon du maire, celui du charron et encore Paulin Jémay lui firent bien les yeux doux, mais en pure perte, car la petite était sage autant que jolie.

Toutes ses compagnes même les plus laides, ce qui est regrettable à dire, se marièrent à son nez avec la joie inavouée de la voir, peu à peu, devenir vieille fille.

Elle prit d'abord son mal en patience. Un peu plus tôt, un peu plus tard, elle pensait bien que son tour viendrait de trouver un épouseur et, quand on l'appelait, ici ou là, pour tailler et coudre une robe de noce, elle s'y rendait de bon cœur, sans arrière-pensée, avec le même sourire sur ses lèvres rouges.

Cependant les années se succédèrent et le moment approcha où Suzanne Lanerson entrevit avec effroi la fête de Sainte-Catherine.

Des commères qui s'intéressaient à elle lui conseillèrent de s'adresser à Saint-Lien et de le prier avec confiance.

—Il te fera trouver un mari, bien certainement, lui affirmèrent-elles. Ne sais-tu pas qu'il est le patron des fiancés et des époux pour moins aussi puissant dans le ciel que peut l'être Sainte-Catherine. Il remporte même beaucoup plus de victoires qu'elle..

D'abord, elle ne voulait pas y croire; mais à force de se l'entendre répéter, elle finit par acheter une statuette du saint, pour lequel on a une grande vénération à Presselles.

Elle la monta dans sa chambre et la plaça dehors, à droite de sa croisée, derrière les vitres, à la façon dont nous plaçons nos baromètres.

Ne croyez pas que ce fut par irrévérence. Non. Elle choisit ce coin de préférence parce que sa croisée était extérieurement enguirlandée de glycines aux grappes lilas et que le bon saint devrait, selon elle, se trouver très bien sur le petit socle de bois taillé par le sabotier, au milieu de la fraîcheur des feuilles et du parfum des fleurs, avec le nid jaseur au-dessus du toit qui, dès l'aube, lui enverrait sa chanson. Et elle le pria chaque matin avec ferveur.

III

Eh bien! le saint parut se montrer insensible. Lui, qui se laissait, disait-on, si facilement attendrir, fut récalcitrant à la voix de cette jolie bouche, à la prière de cette âme blanche.

Le temps passa, les hirondelles abandonnèrent le clocher du village, le bois de chêne, en face, se colora d'une teinte d'or rouge, autour de la maisonnette, les feuilles revêtirent leur parure d'automne, les glycines alanguies s'étiolèrent sur leurs tiges, puis les pétales tombèrent, et le vent les emporta comme une envolée de papillons. Octobre touchait à sa fin.

Si, le 25 du mois suivant, Suzanne Lanerson n'était point mariée, elle aurait tressé la couronne de Sainte-Catherine.

Or, il fallait qu'elle s'y attendit, car pas un garçon ne songeait à demander sa main, sachant bien que cette main finette n'apporterait pas un sou de dot.

Comme ses compagnons allaient rire d'elle désormais, la railler de sa crédulité à Saint-Lien, et la traiter de vieille fille!

Elle en fut si profondément découragée qu'elle ne se sentit pas la force de prier le saint; la foi déserta son cœur comme les hirondelles avaient déserté leur nid, chassées par le froid, et un matin de novembre que le ciel n'avait plus de rayons, elle écarta les branchettes dénudées de glycines et en retira la statuette avec un mouvement de colère mal contenue.

Sa main tremblait si fort que la petite statue lui échappa et tomba dans le vide.

Suzanne eut peur. Il lui sembla qu'elle venait de commettre un sacrilège et, tout émotionnée, avec de grands battements de cœur, elle descendit en courant pour relever Saint-Lien qui certainement s'était brisé dans sa chute.

IV

Quelle ne fut pas sa surprise de rencontrer en bas, dans la salle où son père taillait ses sabots, un étranger qui, debout près du bonhomme, lui tendait la statuette à laquelle, par miracle, il ne manquait qu'un bras.

—Je ne sais qui m'a lancé ça sur la tête, disait-il, mais je ne lui en ferais pas mon compliment.

Un mince filet de sang coulait de son front et sillonnait sa joue.

Suzanne, de plus en plus émue, s'accusa humblement, demanda pardon et offrit de l'eau pour enlever ce sang qui l'impressionnait.

L'inconnu sourit et pardonna à la condition qu'elle-même ferait le pansement. Elle obéit plus tremblante encore que tout à l'heure.

Ce fut d'ailleurs plus promptement terminé, trop promptement, au gré du blessé. Il regardait Suzanne et Suzanne le regardait. Il se disait qu'elle était charmante ainsi, avec le véritable émoi qui se lisait dans ses prunelles bleues, et il ne pouvait se lasser de contempler son visage délicat et ses cheveux blonds, rebelles.

Elle pensait qu'il n'y avait certainement pas à Presselles d'aussi joli garçon que lui.

Il paraissait âgé d'une trentaine d'années et ses yeux intelligents et bons, la firent tressaillir, elle ne sut pourquoi, en se fixant sur les siens, car il ne partit pas immédiatement après qu'elle l'eût pansé.

Il se reposa un instant et raconta qu'il venait de Sauge pour se rendre aux Buisses et traiter avec le fermier qui voulait vendre. S'ils s'entendaient pour le prix, c'était lui qui le remplacerait et Suzanne songea, dans le fond de son cœur, qu'on ne perdrait pas au change et qu'elle aurait plus de plaisir à rencontrer le nouveau fermier, que la face réjouie et le nez bourgeonné du bonhomme Sylvain.

Pierre Auvrains serait aussi très heureux d'avoir une si belle voisine et il se le disait à par lui, tandis que le vieux Lanerson, s'étant remis au travail, coupait et taillait ses sabots.

V

La maison du sabotier est triste aujourd'hui les volets sont clos, le toit est couvert de neige.

En revanche, la ferme des Buisses est en liesse.

On festoie largement dans la grande salle; on rit, on chante et les belles lueurs claires de l'âtre jettent aux croisées des reflets changeant comme ceux d'un vitrail d'église.

Aujourd'hui, Suzanne Lanerson a épousé Pierre Auvrains, celui que Saint-Lien, en glissant des mains de la jeune fille, avait blessé au front:

Et dire qu'elle ne voulait plus avoir confiance au bon saint! Il ne pouvait cependant pas l'exaucer d'une manière plus frappante.

VI

Et voici pourquoi sa statuette est pieusement conservée dans une sorte de niche, au-dessus de l'immense cheminée.

Et pourquci, bien qu'il soit manchot, le pauvre, et noirci comme les poutrelles du plafond, et bien laid maintenant, la mère Auvrains, toujours reconnaissante, ne le cèderait pas pour tout ce que vous lui offririez.

JEAN BARANCY.

Une Fine Reponse d'un Prelat

Un jour Mgr de Mazenod se trouvait à table avec un jeune officier français passablement faquin. Pour égayer les convives celui-ci adressa au prélat l'impertinente question suivante:

"Monseigneur, quel est le fait le plus étonnant de la bible?"

"Je n'en sais rien," dit-il.

"Eh!" dit l'officier, "c'est de voir Héli enlevé dans un char de feu sans brûler ses pantalons."

"Oh!" reprit le fin prélat, "je connais un fait plus étonnant. C'est l'âne de Balaam qui a parlé sans être interrogé."

Le Manitoba.

Mercredi, 5 Novembre 1890.

AU NORD-OUEST

Les séances de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest, ont eu lieu chaque jour depuis l'ouverture ; et, la conduite de la majorité des membres est des plus singulière.

Le lieutenant gouverneur a un conseil d'aviseurs qu'il choisit lui-même, mais ce petit gouvernement n'a pas de responsabilité envers la chambre. Ça n'est pas comme dans les vieilles provinces où l'administration doit être appuyée par la majorité des membres de la législature. Ce que voudrait la majorité des membres de la législature des Territoires c'est un gouvernement responsable.

Pour arriver à ce résultat, il faut un changement à la constitution ; mais les législateurs des prairies ne savent pas attendre patiemment et veulent se servir de moyens extrêmes pour imposer leur volonté.

Lorsqu'il s'est agi de former les comités permanents de la chambre, pas un seul des aviseurs du lieutenent-gouverneur n'a été nommé ; en sorte que ce petit gouvernement n'est pas représenté dans ces comités. C'est une affaire très grave, car on ne peut avoir de raison plausible et justifiable de defranchiser ainsi une partie de la députation Mais ce n'est pas tout : lorsqu'un malheureux aviseur se permet de faire une proposition, ou de présenter un projet d'ordonnance, de suite, dès la première considération, le vote est pris et M. l'aviseur est écrasé par la majorité.

C'est le Colonel Haultain qui est le chef de l'opposition ; mais à l'encontre de l'ordre ordinaire des choses il est en même temps à la tête de la majorité.

Nous ne savons où tout cela doit aboutir ; mais il y a un fait certain : c'est qu'il va falloir organiser les nouvelles provinces de l'ouest le plus tôt possible, car la population ne sera pas satisfaite tant qu'elle n'aura pas une administration en tout semblable à celle des vieilles provinces.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

La troisième session de la première législature des Territoires du Nord-ouest a été ouverte mercredi, le 29 octobre dernier.

Voici le discours du trône qui a été lu par son honneur le lieutenant-gouverneur Royal :

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Mes premières paroles en ouvrant la dernière session de la présente Législature sont pour vous féliciter de l'abondante récolte qu'il a plu à la Divine Providence d'accorder à nos campagnes. La moisson a été magnifique dans tous les Territoires, et les meilleures nouvelles nous arrivent des districts où se fait l'elevage en grand.

Les progrès accomplis depuis notre dernière réunion ont été considérables ; aussi, la population a-t-elle de justes raisons de se réjouir de sa situation actuelle et d'envisager l'avenir avec confiance.

Les communications par voie ferrée se multiplient dans le pays.

Le chemin de fer de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan est aujourd'hui ouvert entre Régina et Prince-Albert, et j'ai eu la satisfaction, il y a quelques jours, de me rendre à cette dernière ville pour la cérémonie d'inauguration formelle de cette entreprise.

Le chemin de fer entre Calgary et Edmonton est en voie de construction et sera terminé cette année jusqu'à La Rivière La Biche, sur un parcours d'environ cent milles.

Ces deux lignes vont ouvrir à l'exploitation une immense contrée qui, par la fertilité de son sol et sa richesse, est sinon supérieure du moins égale à n'importe quelle partie des Territoires.

Nous avons en outre à signaler le prolongement de la ligne "The Alberta Railway and Coal Company," depuis la florissante ville de Lethbridge aux Grandes Chûtes, dans les Etats-Unis.

La construction de cette voie ferrée assure aux charbonnages de Lethbridge un marché considérable et devra déterminer dans tout le sud d'Alberta une activite générale dont profiteront toutes les industries.

En mai dernier, nous avons eu l'honneur de saluer à leur passage à travers les Territoires Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Connaught venant des Indes et se rendant en Angleterre.

Le choix fait de cette route par Leurs Altesses Royales et l'admiration qu'Elles en ont témoignée nous confirment davantage dans la conviction où nous sommes que du jour où le chemin de fer Pacifique Canadien sera relié aux ports de la Métropole par la ligne de paquebots actuellement sur les chantiers, le Canada possèdera une grande voie de communications qui lui permettra de multiplier ses débouchés dans le Royaume-Uni, l'Europe et l'Orient.

La question d'immigration ne doit cesser d'être l'objet de la constante sollicitude du gouvernement dans un pays nouveau. Aussi, ai-je le plaisir de constater que, durant la vacance législative, mes Aviseurs Territoriaux se sont appliqués à prendre les moyens de faire connaître au public européen les richesses naturelles de cette partie du Canada ainsi que les avantages extraordinaires offerts à l'immigrant. Je vous invite à vous associer à cette œuvre importante qui reste à mûrir et à compléter.

La visite des Agriculteurs délégués anglais devra nous être d'un secours précieux dans les efforts que nous faisons pour attirer à nous l'immigration étrangère.

Je me propose de vous communiquer certaines statistiques qui vous permettront de combattre l'assertion faite ailleurs que la criminalité de ce pays, jadis presque nulle, augmente dans des proportions alarmantes.

Les ravages causés l'été dernier par l'écureuil de terre (*Gopher*) ont été si désastreux que l'un des premiers actes de mon Conseil au commencement de cette année a été de prendre les moyens de venir au secours du cultivateur pour l'aider à exterminer ce fléau. Je vous communiquerai un rapport dans lequel vous pourrez vous rendre compte du plan adopté et des résultats obtenus.

Le manque d'une bibliothèque parlementaire à l'usage du législateur et de l'homme d'études se faisait vivement sentir dans notre organisation ; j'en ai entrepris la formation avec plaisir. Aujourd'hui, les bases de cette œuvre sont jetées, et j'ai la confiance que vous posséderez avant peu une bibliothèque aussi choisie et aussi complète que le temps et l'argent le rendront possible. Avec les livres dont la commande a été expédiée, vous aurez un noyau d'ouvrages de première valeur dans toutes les branches des connaissances humaines, noyau qu'il sera plus tard facile de grossir et d'achever. Le catalogue qui en sera fait alors sera imprimé et vous sera distribué.

J'ai la satisfaction de vous dire qu'en réponse à une résolution adoptée par la Chambre à sa dernière session au sujet de l'octroi de billets à nos agents d'immigration par la compagnie du Pacifique Canadien, M. Van Horne, le président de la compagnie, a bien voulu consentir à renouveler ces facilités de passage à la condition que la demande n'en serait faite autant que possible que pour des agriculteurs établis dans les Territoires. Il y a eu quarante-huit de ces billets accordés durant l'année entre les Territoires et divers points des provinces de l'Est ; dans un grand nombre de cas, le choix des agents a été fait par la Société d'Agriculture du District. Espérons que la mission de ces agents profitera au pays et rendra service à la cause qu'ils étaient chargés de promouvoir.

Voulant répandre le plus possible la connaissance des dispositions de l'Ordonnance concernant les feux de prairie, j'ai, à la fin de l'été, fait imprimer un certain nombre d'avis adressé au public dans lequel se trouvent l'abrégé de la loi ainsi que la punition qui en accompagne la violation. Ces avis ont eté distribués dans toutes les parties du pays, et j'ai eu, dans ce but, recours principalement à l'entremise de la Police à cheval. Cette mesure devra avoir pour effet d'engager le colon à redoubler de précautions pour empêcher ces incendies si désastreux. A la demande du Commissaire, j'ai nommé gardiens de feux un certain nombre de constables stationnés dans les divers postes des Territoires. Je ne saurais ici reconnaître trop publiquement les services rendus par la Police dont la bonne volonté et l'activité déployées dans la mise à effet des dispositions de cette Ordonnance, ont eu les conséquences les plus heureuses. Ce corps a droit également à la reconnaissance de tous pour l'assistance précieuse qui m'est prêtée dans l'exécution des règlements concernant l'importation des spiritueux dans les Territoires, ainsi que pour le zèle et l'intelligence dont ses membres font preuve dans la suppression du commerce illicite des boissons enivrantes.

Je suis heureux de constater de nouveau le fait que nos écoles sont conduites en général d'une manière très satisfaisante. Le rapport du Bureau de l'Instruction Publique pour l'exercice écoulé dont vous aurez communication, vous montrera qu'à la fin du quartier expiré en juin dernier, il y avait 195 écoles en opération dans les Territoires, 234 instituteurs et 5,398 élèves, soit une augmentation de 31 écoles, 41 instituteurs et 824 élèves sur le quartier correspondant de l'année dernière. Il a été établi durant la même période des écoles-unies dans les arrondissements de Lacombe, Moosomin, Moose-Jaw et de Prince-Albert, outre celles qui fonctionnaient déjà à Régina et à Calgary. Ces institutions permettent aux parents de donner à leurs enfants un enseignement supérieur à celui des écoles communes. Le Bureau de l'Instruction Publique a adopté certaines résolutions dans le but de faire amender l'Ordonnance générale des écoles de 1888, ainsi que l'Ordonnance amendée de 1889.

J'ai continué de me prévaloir de votre coopération pour l'exécution des travaux publics nécessaires dans le pays. Vous m'avez secondé avec tant de zèle, et les règlements adoptés pour le mode des dépenses ont été suivis avec tant de fidélité que j'ai pu chaque fois autoriser le paiement des comptes qui m'étaient présentés. Tant que durera cet état de choses, le système suivi depuis l'an dernier ne pourra que fonctionner de la manière la plus satisfaisante. Dans quelques cas isolés, on a dû se départir des règles afin de procurer à de pauvres colons le soulagement dont ils avaient besoin.

Les sociétés d'agriculture ont reçu l'octroi accoutumé, et dans quelques districts, d'autres organisations ont pareillement été subventionnées, le tout dans le but de promouvoir le progrès et la colonisation.

Nous n'avons cette année à constater qu'un petit nombre de demandes de grain de semence. Toutes ont été accordées, avec l'entente que l'argent ainsi avancé serait remboursé par du travail fait sur les chemins ou autres travaux publics.

Les dépenses pour travaux publics durant l'exercice écoulé ont dépassé de beaucoup le chiffre de l'année précédente ; cependant, le fait qu'une portion considérable du crédit total voté pour l'année 1889-1890 était encore intacte au 30 septembre dernier semblerait vouloir indiquer que l'octroi fait à plusieurs districts n'est pas d'accord avec les besoins réels. Le rapport des Travaux Publics vous sera communiqué.

Il vous sera également communiqué un rapport faisant connaître le résultat des opérations des machines à forer durant l'année écoulée. Il a eté fait 144 épreuves à la demande de 79 colons, et on a rencontré l'eau dans 58 cas à des profondeurs diverses. Ces résultats, tout en n'étant pas aussi satisfaisants qu'on pourrait le désirer par suite de l'imperfection des instruments et des obstacles offerts par la nature du sol, ne laissent pas que d'établir la possibilité d'un approvisionnement d'eau pour les trois quarts au moins de ceux chez qui les essais ont été tentés. Pour plusieurs le résultat a été de les empêcher d'abandonner des terres qu'ils croyaient impossibles à coloniser par suite du manque d'eau.

Il vous sera soumis un état de la recette et de la dépense du Fonds Général de Revenu accompagné du Rapport de l'Auditeur. Je ferai aussi déposer sous peu sur le bureau de la Chambre les estimations territoriales pour l'exercice de 1890-1891, lesquelles seront préparées avec l'aide de mon conseil de manière à concilier l'économie avec les exigences du service public.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

J'ai confiance que dans les diverses mesures qui seront soumises à notre considération, vous serez guidés par un amour sincère de votre pays, un attachement profond à ses institutions et le désir vrai de promouvoir sa prospérité. Puisse la Divine Providence vous inspirer et vous diriger dans l'exécution de vos grands et importants devoirs.

LA NOUVELLE LOI MUNICIPALE

La loi municipale, adoptée à la dernière session, est en vigueur depuis le premier du présent mois et, les nouvelles élections auront lieu dans chaque municipalité, en conformité de cette nouvelle loi.

A l'est, le vieille municipalité de Sainte-Anne disparait pour être absorbée par sa jeune voisine la municipalité de LaBroquerie.

Taché est agrandie vers l'est, au nord de la paroisse de Sainte-Anne-des-Chênes.

La municipalité rurale de Saint-Boniface comprendra à l'avenir Saint-Vital, des côtés est et ouest de la Rivière Rouge.

Les municipalités de Cartier et Saint-Norbert sont fusionnées pour former une nouvelle municipalité sous le nom de Ritchot.

Youville disparait et est partagée entre Morris et Montcalm.

Saint-François-Xavier et Belcourt sont réunies, et il en est de même de Saint-Laurent et Posen.

Ainsi, comme on le voit par la liste qui précède, l'on a, sans avoir au préalable consulté les intéressés changé presque toutes nos municipalités françaises, au risque de tout bouleverser. On ne sait pas encore tout l'ennui que l'on éprouvera avec le nouvel état de choses. Il va falloir partager l'actif et le passif de chaque municipalité, et faire en sorte que personne ne soit appelée à payer des dettes contractées par d'autres.

CES CANADIENS-FRANCAIS

La visite du comte de Paris à Montréal a fourni à notre valeurenx confrère du *Free Press* de Winnipeg l'occasion de publier, samedi dernier, un article des plus élogieux à l'adresse des Canadiens-français.

Les injures nous sont si peu épargnées en certains quartiers où croupissent l'ignorance la plus crasse et le fanatisme le plus échevelé, que nous prenons toujours avec plaisir note des bonnes paroles qui peuvent se dire en faveur de notre population, et, d'autant plus, quand elles nous viennent d'hommes dont la voix fait autorité.

Dans ce cas-ci, par exemple, le *Free Press*, la feuille la plus considérable, la plus importante et la plus ancienne de Manitoba, porte sur les Canadiens français un jugement digne de sa haute réputation. Puisse la masse de ses lecteurs apprécier les efforts que le confrère fait pour unir ce que la bigoterie et le fanatisme d'un homme comme le procureur-général Martin a essayé de diviser.

Nos lecteurs seront sans doute heureux d'avoir sous les yeux l'écrit en question. Nous en donnons la traduction :—

La visite du Comte de Paris à Montréal que l'on pensait devoir être cause de beaucoup de trouble, a été une affaire tranquille, paisible et des plus agréables. On lui témoigna beaucoup d'attentions respectueuses, comme il était convenable de la part d'un peuple dont les ancêtres avaient été les sujets des propres ancêtres du héros de la fête. Entre autres attentions, il lui fut offert un banquet auquel assistèrent nombre d'hommes des plus éminents de la province de Québec. Parmi les assistants l'on remarquait bien çà et là plusieurs Anglais, mais la grande partie était française. C'était une démonstration faite en l'honneur d'un prétendant au trône de France par des descendants de Français. Là, si jamais, les aspirations que l'on dit avoir pour objet l'établissement d'une nation dans une nation se seraient naturellement manifestées. Si les Canadiens-français sont aussi traîtres qu'on le dit, assez mécontents et assez déterminés pour vouloir abandonner leur position d'aujourd'hui, la pensée que la présence d'un représentant de la maison royale d'Orléans ne pouvait qu'inspirer aurait certainement trahit leur dessin. Mais il ne s'est rien produit de semblable.

Le président était un Canadien-français et un juge, qui, en proposant la santé de l'hôte, dit que "l'Angleterre leur accordait sans hésitation tout ce qui n'était pas incompatible avec leur situation politique, et ils étaient en état de dire, en toute vérité, qu'il n'y a pas de pays au monde où la liberté soit mieux connue et mieux pratiquée qu'en Canada." Pas de trahison dans tout cela ; aucun signe de mécontentement. Le comte fit une réponse appropriée à la santé. Il pensait que le sort de ses compatriotes au Canada était heureux. "La nécessité de la défense nationale," dit-il, "n'appelle pas sous le drapeau la plus jeune partie de votre nation. Votre législation testamentaire laisse au père de famille une liberté désirable et ne lui inspire point des sentiments dont on voit ailleurs les pernicieux effets. Vos enfants reçoivent une éducation religieuse qui, avant de leur montrer leurs droits, leur enseigne leurs devoirs envers Dieu, l'état et la famille." Il ajouta : "Grâce à de sages conseils et à votre constance, vous vous êtes fait la situation heureuse dans laquelle je vous trouve aujourd'hui sous la loi d'une Reine qui est une des plus grandes figures de notre siècle, et à laquelle vous avez raison de ne pas ménager les preuves de votre fidélité."

Rien de dangereux dans cela ; pas d'incitation à la révolte. Un Canadien-français, M Chapleau, dit : "Cet enfant de la vieille France a perdu sa mère depuis un siècle, et cependant, tout orphelin qu'il fût, il a trouvé une mère d'adoption qu'il aime. Et ils avaient grandement raison de l'aimer et d'être loyaux car elle leur a donné la liberté politique et religieuse, et tous les avantages et toutes les facilités qu'ils pouvaient désirer pour marcher dans le sentier du progrès et de la prospérité." Dans tout cela, il n'est nullement question d'établir une nationalité séparée sur les bords du Saint-Laurent.

Mais il y eût aussi un discours prononcé par un gentilhomme de langue anglaise, un juge en chef, Sir Francis Johnson, qui dit : "Ce serati pour tous, je pense, une occasion de surprise et de peine, si les habitants de ce pays, descendants pour la plupart de la race française, eussent assez oublié la terre de leurs ancêtres, pour permettre au représentant actuel d'une longue dynastie de rois qui a tant fait pour l'établissement, si non pour commencer la colonisation du Canada, de nous visiter sans au moins s'efforcer de le recevoir avec le plus grand respect et les plus grandes attentions. Il serait encore plus étrange, si je connais un peu la nature humaine, que cette visite n'eut point évoqué dans les cœurs de nos concitoyens Canadiens-français des émotions auxquelles nous Anglais et Ecossais, Irlandais et autres représentants de nationalités differentes, ne sommes pas étrangers quand ils pensent, comme ils ont coutume de le faire en certaines occasions spéciales, à la terre et à l'histoire de leurs ancêtres."

Ces témoignages qui nous sont fournis non-seulement par les Canadiens-français eux-mêmes mais par des compatriotes anglais suffisent abondamment pour nous prouver que les Canadiens-français forment une population soumise à la loi, loyale et satisfaite de son sort ; qu'en matière de langue, coutumes et religion, ils ne demandent pas plus qu'Anglais, Irlandais ou Ecossais exigeraient en pareilles circonstances. Ils ne peuvent point par conséquent, être de mauvais sujets ; et, en vérité, pris comme tout, nous devrions être plutôt fiers d'eux comme concitoyens.

Nouvelles Politiques

L'hon. L. N. Larochelle, conseiller législatif, est décédé.

On dit que M. Nazaire Turcotte ou le Dr Godbout, M. P., lui succédera au conseil.

Une nouvelle élection provinciale aura lieu dans Vaudreuil, le Dr Lalonde ayant perdu son siège devant les tribunaux.

Il sera de nouveau le candidat ministériel et on parle de M. Joseph Tassé comme candidat conservateur.

Le *Mail* croit que l'hon. M. Dewdney sera avant longtemps remplacé dans le cabinet fédéral.

On parle, dit *Le Canada*, de l'hon. John Carling comme prochain lieut-gouverneur de Manitoba.

Bien que la nomination de l'hon. M. Carling serait très acceptable, il serait temps cependant de songer à ne plus nous envoyer de gouverneurs choisis dans les autres provinces.

La session de la législature de Québec a commencé hier après midi. Le discours du trône, nous disent les dépêches, sera prononcé aujourd'hui. *L'Electeur* annonce les mesures suivantes comme devant être celles que le gouvernement se propose de soumettre à la députation : Amélioration du système d'éducation ; l'ouverture d'écoles du soir dans les districts ruraux ; la construction et l'extension de lignes de chemins de fer dans les régions des vallées d'Ottawa, du Saint-Maurice, du Lac Témiscamingue et du Lac Saint-Jean ; le contrôle par l'état des asiles d'aliénés ; la conversion de la dette provinciale ; la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, à Québec ; macadamiser les chemins de campagne, et la fondation d'une nouvelle école d'agriculture.

On annonce d'Ottawa qu'à la prochaine session, les frais de port pour lettres adressées aux Etats-Unis ou en Canada seront réduits à deux centins.

On dit que Sitting Bull, l'auteur du massacre de Custer, excite les sauvages à la révolte. Il raconte qu'il est allé au ciel et qu'il en revient avec une mission. Les jeunes ont l'intention de le suivre.

LES ELECTIONS AUX ETATS-UNIS

Les élections au Congrès ont eu lieu hier, dans plusieurs états de l'union américaine, et le résultat général a été en faveur des démocrates.

La fameuse loi McKinley, sur le tarif, a fait les frais de la campagne, et le parti républicain s'est vu comdamné par l'opinion publique.

Le Massachusetts, le Nébraska et peut-être aussi le Wisconsin sont acquis aux démocrates.

Lettre de M. l'Abbe Dugas

QUI VEUT LA FIN PREND LES MOYENS !

Les informations qu'on vient chercher auprè de moi depuis que j'écris sur l'émigration me persuadent que beaucoup de gens ici auraient dessein de se diriger vers le Manitoba, au printemps. Mais ce qui les fait hésiter à prendre une détermination, c'est qu'ils ne veulent pas s'en aller *à peu près* en aveugles. "Le Manitoba est grand, disent-ils, cela est vrai, les terres n'y manquent pas pour ceux qui veulent s'y établir, mais c'est justement parce que ce pays est grand et qu'il reste encore beaucoup de terres disponibles que nous aimerions bien à savoir quelles sont celles qui sont disponibles, dans les paroisses canadiennes, et quelle est leur valeur approximative. Si nous avions sous les yeux des listes de toutes les terres qui sont à vendre dans chaque paroisse, nous nous embarquerions avec moins d'inquiétude avec nos familles."

Je trouve que ces gens ont un peu raison. Quand il s'agit de vendre une belle ferme dans la province de Québec et de s'embarquer avec une famille pour aller à Manitoba, on y regarde deux fois.

D'abord, l'idée qu'on se forme de la province de Manitoba est loin d'être exacte. Beaucoup de gens sont sous l'impression qu'il n'y a que des maisons en terre dans tout le Nord-Ouest et qu'on y vit un peu à l'Indien. Tout dernièrement encore, quelqu'un me demandait : "Mais, monsieur, est-ce qu'il y a des maisons comme par ici, à Manitoba ? Il y en a qui sont revenus de là et qui nous ont dit qu'il n'y avait que des maisons en terre."

—Je pense qu'ils ont voulu parler de maisons bâties en brique, ai-je répondu.

Vous ne sauriez croire comment, après tous les renseignements qu'on a donnes, il reste encore de préjugés sur Manitoba. Les mauvais rapports prennent plus vite racine que les bons. Cette année, quand on parle d'une récolte de blé de 2,000, 3.000 et 4,000 minots sur une ferme, à Manitoba, les pauvres cultivateurs n'en peuvent croire leurs oreilles. Ces nouvelles les font réfléchir, surtout à la suite d'une récolte aussi pauvre que celle que nous avons eue. Quoi ! 2,000 minots de blé, quand ici on en récolte à peine 20 minots par ferme.

Du moment que des listes comme j'en demande circuleront dans nos paroisses, je suis persuadé que tous ceux qui hésitent encore à partir se décideraient immédiatement.

Je vous répéterai ce que j'ai dit dans ma dernière lettre : il faut imiter les vendeurs de *remèdes* et de *savon*. Faisons connaître notre marchandise et nous aurons des colons.

G. Dugas, Ptre.

Nouvelles Religieuses

Son Eminence le cardinal Taschereau a reçu le décret du Saint-Père qui a approuvé l'introduction de la cause du Vénérable François de Montmorency Laval.

Le Révérend Père Lefebvre, O.M.I., a été nommé provincial de la maison des Oblats, vice le Révérend Père Augier, ce dernier étant retourné en Europe.

En 1820, Il n'y avait à London, Ont., que cinq familles catholiques.

En 1880, on comptait 6,000 âmes. Aujourd'hui, les catholiques sont au nombre de 7,000, et forment à peu près un sixième de la population.

M. l'abbé Chevrier, prêtre de Saint-Sulpice, a quitté le collège de Montréal pour exercer le ministère à Notre-Dame.

Les changements suivants ont été faits dans les diocèses de Sherbrooke, d'Ottawa et des Trois-Rivières, P. Q.

Sherbrooke, M. F. N. Séguin est nommé curé à Saint-Antoine de Lennoxville ; M. J. Hamel, à Sainte-Luce de Garthby; M. J. E. Simard, à Saint-Zénon ; M. L. P. Théberge, a Saint-Adrien de Ham-Nord ; M. A. Martel, au vicariat de Saint-Camille ; M. J. A. Lavallée, au vicariat de Saint-Edmond de Coaticook ; et M. Gilbert Lemieux à celui de la cathédrale et au secrétariat de l'évêché.

Ottawa, M. J. Dunn est nommé curé à Richmond ; M. C. Poulin, à Cantley ; M. O. Boulet, à Saint-Isidore : M J. Holland. à Farrelton ; M. McGovern, à Saint-Malachie ; M. F. Lombard, à Saint-Victor d'Alfred ; M. C. Larose, au Saint-Cœur (Brook) ; M. McCarthy, à Sainte Bridgit, *pro tempore*. M. l'abbée L. N. Campeau est administrateur du diocèse d'Ottawa pendant le voyage de l'archevêque.

Trois-Rivières, M. le chanoine J. N. Tessier est transféré de la cure de Saint-Léon à la Rivière-du-Loup en qualité de curé d'office *cum futura successione*. M. D. Houde est transféré du vicariat des Trois-Rivière à la cure de Saint-Léon. M. A. Gouin, du vicariat d'Yamachiche à la nouvelle cure de Saint-Adolphe. M. E. Deguise, du vicariat de Saint-Stanislas à celui d'Yamachiche M. H. Lacerte, du vicariat de la Rivière-du-Loup à celui de Saint-Stanislas. M. N. Désilets, du vicariat de Saint-Luc à celui des Trois-Rivières. MM. A. Landry et Ed. Panneton sont nommés au séminaire des Trois-Rivières.

Mgr l'Evêque de Nicolet a donné des lettres de Vicaire général, à M. l'abbé Louis Victor Thibaudier, et l'a nommé Procureur de l'Evêché.

Les nomination suivantes ont aussi été faites dans le même diocèse :

Le Rév. M. Marchand, vicaire forain, et curé de Gentilly.

Le Rév. M. A. Gouin, curé d'office de la cathédrale de Nicolet.

Le Rév. M. M. Roy, chapelain des sœurs de l'Assomption de Nicolet.

Le Rév. M. Alfred Coté, curé de Saint-Pie.

Le Rév. M. Jos. Dubois, vicaire à la Baie.

Le Rév. M. P. Cardin, vicaire à Gentilly.

Du 1er janvier 1890 au 26 octobre dernier 100,995 pèlerins ont visité le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré. Ce nombre est réparti comme suit pour les différents mois :

Janvier	400	pèlerins
Février	350	"
Mars	1,110	"
Avril	500	"
Mai	1,390	"
Juin	9,267	"
Juillet	41,050	"
Août	24,300	"
Septembre	18,075	"
Octobre du 1er au 26	3,853	"

En 1888, 91,347 pèlerins ont visité la Bonne Sainte-Anne ; en 1889, on en a compté 100,951. Cette année, le résultat de dix mois dépasse celui de toute l'année 1889.

L'an dernier, il y a eu 111 pèlerinages organisés. Cette année, on en a déjà compté 125 en dix mois.

Samedi, fête de la Toussaint, le sermon a été donné par le Rév. Père Filiatrault, S. J., à la cathédrale de Saint-Boniface. Lundi, jour de la Commémoration des Morts, le sermon a été donné par le Rév. Père Lecompte, S. J. Tous deux ont prêché avec une grande éloquence et une diction remarquable, sans parler de l'érudition et des connaissances philosophiques dont ils ont donné la preuve.

MARIAGE

PLOUFFE–GROUETTE—A Sainte-Anne, le 28 octobre dernier, M. William Plouffe à Melle Marguerite Grouette.

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite ou Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée "*La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth*," avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir le ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables ; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le traffic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des Requérants,
Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.
9t.5.11.90

A LA POPULATION FRANCAISE DE MANITOBA !

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos compatriotes que nous venons d'ouvrir, au

No. 278 Rue Main, a Winnipeg, en face du nouvel hotel du Northern Pacific

Un Nouveau Magasin avec un assortiment des plus variés de

FERRONNERIE, FERBLANTERIE, PEINTURES, FER DE TOUTE DIMENSION, ETC., ETC.

Nous attirons surtout votre attention, à l'approche de l'hiver, sur notre stock considérable de **POELES ET FOURNAISES** de toutes sortes, que nous vendrons à des prix extrêmement réduits.

Nous espérons pouvoir compter sur votre ferme appui et tâcherons de le mériter en vendant à très bas prix et en usant de la plus grande intégrité dans toutes nos transactions.

Vos dévoués,

3m 3 9 90

DESPARS & BLEAU.

Choses et Autres

A l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Waterloo, on a recherché en Allemagne combien il y avait encore de survivants de l'armée qui combattit sous les ordres de Blücher.

Il y en a encore 49, dont un Johann Dohse, de Renhorst Schleswig, est âgé de 107 ans! un autre a 105 ans; et cinq ont cent ans! Le plus jeune a 91 ans!

Un nouveau journal vient de faire son apparition dans les provinces maritimes, sous le titre de *L'Acadie Libérale*. Il est publié à Meteghan, Baie Sainte-Marie. C'est un journal hebdomadaire de huit pages, dont quatre pages en français et quatre pages en anglais.

Nos remerciements à l'hon. Charles Langelier pour une brochure qui vient de paraître: *La question du jour. Resterons-nous Français.*

Cet ouvrage est dû à la plume de M. Faucher de Saint-Maurice. L'auteur résout la question dans l'affirmative et apporte à l'appui de son opinion celles d'écrivains distingués tant canadiens qu'étrangers.

Il est d'usage, dans la monarchie prussienne, de faire apprendre un métier manuel à tous les enfants des familles princières. L'empereur Frédéric était charpentier et Guillaume II est, parait-il, un excellent relieur. Les trois fils du prince Albert de Prusse, dont les deux sont maçons et le troisième menuisier, construisent actuellement un pavillon sous la direction de maîtres ouvriers. Presque chaque jour le prince Albert vient lui-même surveiller les travaux.

PERSONNEL

M. l'abbé Beaudry a visité la paroisse de Lorette la semaine dernière.

M. A. W. Ross, député de Lisgar, est allé à Ottawa.

M. Foursin-Escande, de Paris, est revenu de la Colombie-Anglaise vendredi dernier et est reparti le même jour pour retourner en France en passant par Ottawa, Montréal et Québec. Ce Monsieur en homme pratique a pris une foule de renseignements précieux sur notre pays et doit, à son retour en France, travailler en faveur de l'émigration vers notre province.

M. Pierre Rosenberg, de Fannystelle, est passé en France pour y faire son service militaire.

L'hon William Winram, orateur de la chambre d'assemblée de cette province, est sérieusement malade. Venu pour assister à un *caucus* du parti ministériel, M. Winram a été incapable de retourner chez lui à Manitou, et sur l'avis de son médecin, M. le Dr Dame, il s'est fait conduire à l'Hôpital de Saint-Boniface. La santé de M. Winram laisse à désirer depuis déjà longtemps.

Melles Richer, de Sainte-Anne, et Melle Lanthier de Letellier, sont en promenade à Saint-Boniface.

L'UNION METISSE SAINT-JOSEPH

A une réunion générale des membres de l'Union Métisse Saint-Joseph, sous la présidence de M. Roger Marion, M.P.P., il a été résolu unanimement, de compléter la somme nécessaire à l'érection du monument que l'on doit ériger sur la tombe de feu Louis Riel, et des comités spéciaux ont été nommés pour recevoir les souscriptions dans chaque localité. Le monument coûtera environ $1,000, et sera mis en place en juillet 1891.

Chronique Locale.

—Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

—La vente des bancs à la cathédrale se fera dimanche après la grand'messe.

—M. Frs Jean est a agrandir son magasin et à faire autres améliorations à sa propriété.

—Par proclamation du Gouverneur-Général, demain est un jour d'actions de grâces par tout le Canada.

—Aux assises, J. B. Homard a été acquitté par les petits jurés. Sorenson a pareillement été trouvé non-coupable.

—La société existant entre MM. Julien Romieux, Gabriel Henry et Pierre d'Eschambault a été dissoute de consentement mutuel.

—Les grands jurés ont visité l'Hôpital de Saint-Boniface avant d'être relevés de leurs fonctions. Ils ont été grandement satisfaits de tout ce qu'ils ont vu dans cette institution. La manière dont est tenue cet établissement, en effet, est irréprochable, et nos bonnes Sœurs de Charité méritent bien les éloges qui leur sont faits.

—Près d'un demi million de minots de blé ont été inspectés à Winnipeg depuis l'ouverture de la présente saison du grain. A peu près la moitié autant a dû passer à l'inspection à Port-Arthur. Le commerce de grain ne fait que commencer et va en augmentant tous les jours. La semaine dernière, 104 chars ont été inspectés à Winnipeg.

—La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de cette ville, remercie bien cordialement les organisateurs de la soirée littéraire et musicale du 26 octobre dernier, et tous ceux qui ont participé au succès de cette fête des pauvres: Mesdames Girard, Lloyd et Kéroack, Mesdemoiselles Versailles et Gingras, MM. Lévêque et Trudel, pour la partie musicale. La société désire aussi spécialement exprimer sa reconnaissance à M. T. A. Bernier pour la très intéressante conférence qu'il a donnée sur la vie et les œuvres de Dom Bosco. Elle offre aussi ses remerciements à M. E. R. Lloyd pour son dévouement à compléter l'organisation, et aux RR. PP. Jésuites pour l'usage gratuit de leur belle salle du collège. La recette s'est montée à $43.40, toutes dépenses payées.

—Chaque année, en novembre, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul nomme des personnes dans diverses parties de la ville pour recevoir les offrandes destinées à cette bonne œuvre. Cette année cette collecte, en nature ou en argent, sera faite par MM Frs Jean et M. A. Kéroack, rue Dumoulin; MM. E. R. Lloyd et Tel. Pelletier, avenue Provencher, rue Masson et la partie nord de l'avenue Taché, depuis la cathédrale, M. le juge Prud'homme et M. Théophane Bertrand rues Nortre-Dame et LaVérandrye, MM. Joseph Tassé et J.-Bte. Lauzon toutes les rues au nord de la rue LaVérandrye, MM. Modeste Lamontagne et L Thomassin, junior, les rues à l'est de la Seine, MM. Louis Laurendeau et Louis Thomassin, senior, la partie sud de la ville à partir de la cathédrale, MM. John Nisbet et Octave Allard la partie de la paroisse en dehors de la ville, y compris Saint-Vital.

La collecte doit se faire demain, jeudi.

On accepte toutes espèces d'offrandes en nature ou en argent, et les objets d'aucune utilité actuelle pour les pauvres seront vendus à l'enchère, vendredi, le 7 courant, à 8 heures p.m., à l'hôtel-de-ville, au profit de la caisse des pauvres.

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes,

4 novembre—A une assemblée tenue ici le jour de la Toussaint, une association a été formée afin de protéger les intérêts catholiques menacés par l'acte des écoles publiques et aussi pour voir à ce que tous les noms des électeurs catholiques soient entrés sur les listes électorales tant pour le provincial que pour le fédéral. MM. Arsenault et Amable Marion prirent la parole en français et M. W. J. Manbey parla en anglais. Un comité d'administration fut élu; il est composé de MM. Manbey, Marion, Arsenault, Masson, Chisholm, David et Gatin. Plusieurs de ceux qui étaient présents prirent la parole pour flétrir la conduite indigne de M. Edward Dickson, M.P.P., lequel après avoir été élu par le vote catholique donna son appui au gouvernement Greenway et vota pour la fameuse loi des écoles sans Dieu.

La consomption radicalement guerie

A M. LE DIRECTEUR:

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM,
37 Yonge St., Toronto, Ont. lan 14.6.88

MONS. A. N. DE LAMOTHE

a l'honneur d'informer qu'il donnera, pendant l'hiver, des leçons privées de FRANÇAIS, D'ANGLAIS, et de TENUE DE LIVRES, à sa résidence, Rue Saint-Joseph, Saint-Boniface, vis-à-vis chez Mons. Arthur Lévêque. *Conditions faciles.*

jno.29.10.90.

J. P. PRUD'HOMME,

Notaire Public,

BLOC JEAN—RUE DUMOULIN,
SAINT-BONIFACE,

Se charge de la rédaction de toutes espèces de contrats, actes de vente, hypothèques, testaments, etc.

ARGENT A PRÊTER sur première hypothèque, aux taux les plus réduits.

la.29.10.90

AVIS.

Si quelqu'un, pouvant dispenser de quelques fonds, *pas beaucoup*, veut faire une très bonne affaire, il en a une occasion, qui ne se présentera jamais, en s'adressant à MONS. DE LAMOTHE, Rue Saint-Joseph, Saint-Boniface, pour l'établissement d'une Manufacture de Tabac Canadien, qui réussira *ici*, tout aussi bien que celles établies dans la Province de Québec, et qui toutes, sans exception aucune, ont réussi et réussissent parfaitement.

Saint-Boniface, Oct. 29, '90.

GEO. E. FORTIN,

AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.

Argent a preter sur hypotheque

366, RUE MAIN, WINNIPEG, MAN.

8 10 90

HOTEL SAINT-BONIFACE.

COIN DES RUES TACHÉ ET NOTRE-DAME.

FIDÈLE MONDOR, PROPRIÉTAIRE

De première classe, sous tous les rapports. Aussi bonnes écuries.

Prix modérés. La maison est avantageusement connue. la.7.11.88

ECURIE DE LOUAGE.

No. 45 AVENUE DU PORTAGE, No. 45
WINNIPEG.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. lan 23. 84

Etablis depuis 9 ans. **Nos. 580-582 Rue Main.**

LES MAGASINS "CHEAPSIDE"

MAGASINS :-: DU :-: BON :-: MARCHÉ.

☞Les propriétaires de ces magasins venant de la ville de Québec connaissent parfaitement les besoins des lecteurs du *Manitoba* et comme trois d'entre eux parlent le français vous pouvez faire vos demandes dans votre propre langue.

Une quantité considérable de leurs marchandises viennent de et sont fabriquées à Québec. Assortiments les plus utiles et à MEILLEUR MARCHÉ qui puissent se trouver en Canada.

Nous comptons déjà de nombreuses pratiques à Saint-Boniface, Sainte-Anne, Saint-Norbert, etc., mais nous en voulons encore plus, et pour cela nous vous offrons des avantages spéciaux. Nous ne vendons point de mauvaises marchandises.

NOTRE ASSORTIMENT DE $60,000 EST LE PLUS CONSIDÉRABLE DE WINNIPEG
ET NOUS FAISONS LE MEILLEUR COMMERCE.

SI VOUS DEVENEZ NOTRE PRATIQUE VOUS NE NOUS LAISSEREZ PLUS. Nous satisfaisons tout le monde.

Plus de 600 pièces d'étoffes à robe, de 10, 15 jusqu'à 30 cts.
Flannelles grises fortes, 20 cts.
Flannellettes, 10 et 12½ cts.
Laine, 40 cts. Meilleure laine, 60 cts.
Pardessus pour enfants, de $1.50 à $4.00.
Manteaux pour femmes, $4 et $5.

Meilleurs cachemires, tout laine, 50 cts.
Flannelles larges, pesantes, supérieures, 25 cts.
Flannelles rouges, 20, 25 cts et en montant.
Laine supérieure, 15 cts le paquet, valant, 20 et 25 cts.
Draps à manteaux, plus de 100 nouveaux patrons.
Manteaux courts dans les derniers goûts, plus de 200.

TOUTES ESPECES DE MARCHANDISES SECHES.

POUR LA MAISON NOUS AVONS PLUS DE 400 PIECES DE TAPIS VARIANT DE 15 CTS A $1.00.

Nous paierons votre passage sur les chars urbains. Dites au conducteur d'arrêter aux

MAGASINS "CHEAPSIDE,"

580-582 Rue Principale, - - - - Winnipeg.

VENANT DE RECEVOIR

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER

— TELLES QUE —

Tweeds Francais, Anglais, Ecossais et Canadiens, dans les derniers gouts.

HARDES-FAITES DANS LES DERNIERS PATRONS.

Aussi :—Corps, Calecons, Chemises en Laine, Etc., Etc.

PARDESSUS ET CASQUES EN FOURRURES.

C. A. GAREAU, Marchand-Tailleur,

Enseigne des CISEAUX D'OR.

324 rue Principale, Winnipeg, vis-a-vis l'Hotel du N. P. & M.

1 28 2 90

1890. AU BON MARCHÉ. 1891.

NOUVELLES IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

☞ LE MEILLEUR ASSORTIMENT DE LA PROVINCE. ☜

Marchandises Seches, Hardes-Faites, Chaussures et Fourrures.

Ayant acheté mes marchandises directement des manufactures, je puis vendre 10 à 15 par cent meilleur marché qu'ailleurs.

(PAS DE VIEUX STOCK, PAS DE MARCHANDISES RONGEES PAR LES MITES.)

VOYEZ MON ASSORTIMENT AVANT DE FAIRE VOS ACHATS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

N.B.—Tailleur de première classe attaché à l'établissement. Les marchandises achetées à la verge seront taillées gratis. Demandez une carte d'Escompte.

8.10.90

Au Pavillon Francais.

F. E. VERGE.

AGRICULTURE

DES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ANIMAUX

Au point de vue de nos intérêts matériels, nous avons avantage à traiter doucement, à bien nourrir, à entretenir convenablement les animaux dont nous voulons tirer produit en viande, en lait, en travail.

Nous avons même avantage à ne pas détruire inutilement ceux qui vivent en liberté.

Les animaux de luxe, traités doucement, sont plus beaux et vivent plus longtemps. Ceci nous semble encore incontestable.

Après avoir signalé les intérêts purement matériels, voyons si les sentiments généreux, ceux de la reconnaissance et de la pitié, ne doivent pas aussi avoir une large part dans nos rapports avec les animaux. Et dût-on nous dire que nous prenons la question de trop haut, nous oserons commencer par ce principe : qu'en général, les hommes s'améliorent à mesure qu'ils se civilisent.

Les sauvages se font une guerre continuelle et dévorent leurs prisonniers.

La demi-civilisation réduit les les ennemis pris à la guerre à l'état d'esclaves.

Enfin de nos jours on se bat, puis on est généreux pour le vaincu et on lui tend la main.

Les supplices inventés par les sauvages étaient horribles : des yeux arrachés, des langues coupées. Puis on a rompu vite, et enfin les exécutions ne semblent plus aujourd'hui en rapport avec nos mœurs.

Cette marche progressive, qui tend chaque jour à rendre les hommes meilleurs et plus humains, lorsque leurs passions ne sont pas trop en jeu, doit nécessairement être la même en ce qui touche nos relations avec les animaux.

Pouvons-nous nier leur sensibilité, leur attachement ; le cheval connaît son maître, le chien a le dévouement d'un ami.

L'homme qui n'a pas compris cette sensibilité, tue l'animal qu'il a élevé comme il abat un arbre ; ses cris, ses gémissements sont pour lui du bruit, voilà tout.

Mais celui qui comprend la vie des animaux les tourmentera-t-il, les maltraitera-t-il à plaisir ? Regardera-t-il leur souffrance avec indifférence ? Non, bien certainement.

N'avons-nous pas été révoltés en voyant un conducteur de chevaux frapper à coups redoublés sur de pauvres animaux faisant plus que leur force, ou exténués par un travail trop prolongé. Ces conducteurs à demi sauvages entrent au cabaret, et après des libations plus ou moins prolongées, ils recommencent ces actes de barbarie qui, au premier moment, nous feraient presque regretter que l'animal ne pût se venger.

D'autres fois, c'est un cheval de louage qui n'a reçu qu'une partie de sa nourriture et auquel on demande à coups de fouet un travail exagéré.

Les chevaux qui sont de si bons animaux, n'ont-ils pas droit à nos soins, je dirai plus, à notre affection ; et, lorsqu'il nous ont rendu de nombreux services, n'est-il pas injuste de les abandonner à des hommes qui, avant de les tuer, les accableront de travail et de mauvais traitements jusqu'à l'extinction de toute force ?

Si nous ne pouvons laisser nos chevaux finir en paix leur existence, du moins ne leur demandons que le travail qu'ils peuvent donner, accordons-leur des des soins jusqu'à la fin, entretenons-les convenablement. Si une dure nécessité nous force à les faire abattre, que ce soit rapidement, et non après avoir fait précéder cette exécution des souffrances de la faim et de toute sorte de mauvais traitements.

Les bœufs, les vaches, qui doivent toujours finir par être conduits à l'abattoir, ont été les compagnons de nos travaux, ils ont prêté leur secours à notre agriculture, et ne devraient pas, avant d'être sacrifiés, être traités avec férocité. Pourquoi prolonger leur agonie et leur souffrance ? N'est-ce pas de l'inhumanité et de l'ingratitude ?

A quoi bon torturer les veaux, les moutons qui sont conduits à l'abattoir ; si la sensibilité ne nous dit rien pour eux, que ce soit du moins pour nous ; car les membres engorgés ou meurtris ne pourront faire de bonne viande.

TRAITEMENT DES PONDEUSES

Les poules ne doivent jamais demeurer inactives. La poule paresseuse ne fait jamais une pondeuse. De la paille hachée, du foin, de la balle ou des feuilles sèches doivent être répandus sur le plancher de chaques compartiment, et il faut avoir soin d'y jeter tout le grain qu'on donne afin que les poules grattent pour le trouver. Un autre excellent moyen de les tenir occupés c'est de suspendre un chou au toit ou plafond assez haut pour qu'elles aient à sauter. De temps à autre il faudra substituer au chou un morceau de foie de bœuf, de poumons ou de toute autre espèce de viande un peu dure. Pendant les grands froids l'eau à boire devra toujours être dégourdie. Les pondeuses ont besoin d'abondance d'eau fraiche, de là l'importance d'avoir un poulailler assez chaud pour empêcher l'eau de geler. Séparez tous les oiseaux mâles des pondeuses. Le coq est un trouble-tout dans le pondoir. Non-seulement il mange la plus grande partie des aliments, mais il apprend aux poules à casser les œufs et par suite à les manger. En outre ce régime abondant l'engraisserait trop et lui ferait perdre ses qualités de reproducteur.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 août.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 18	à 0 20
Beurre, par lb	0 15	à 0 18

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 04	à 0 06
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oignons, par minot	1 00	à 1 25

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	6 50 à	7 50

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 82	à 0 00
" 2, "	0 78	à 0 00
" 3, "	0 75	à 0 00
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 40
" " XXXX	1 70
" " H. B. C.	1 80
" " Standard	2 25
" " Boss Baker	2 40
" " Strong Baker	2 85
" " Roller Process	3 05

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 04
Morue "	0 00	à 0 10

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

PEAUX.

Peaux vertes	2 50 à	3 00
Peaux sèches	1 00 à	1 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00 à	5 50
Perches de tremble	3 00 à	3 50
Charbon dur	9 50 à	10 00
Charbon mou	6 00 à	6 50

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 14	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 18	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 15	à 0 18
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	1 00	à 0 00
Carrottes, le minot	1 00	à 0 00
Panais, le minot	1 00	à 0 00
Betterave, le minot	1 00	à 0 00
Oignons, le minot	1 25	à 1 50
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb.	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 75	à 0 82
Avoine, le minot	0 35	à 0 40
Orge, le minot	0 45	à 0 50